

N° 2023/28

**Commune de Saint Paul Cap de Joux****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril 2023 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Ernest DURAND, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Zalifaou BERNÈS, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT.

Excusés : Brigitte BILLOUX,

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet** : Production d'énergie photovoltaïque – Approbation du Compte Administratif – Affectation du résultat 2022 sur la gestion de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'année 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

<i>Section d'exploitation</i>		<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	5 494,20 €	Dépenses	- €
Recettes	6 843,41 €	Recettes	- €
<b>Résultat</b>	<b>1 349,21 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>- €</b>
Fonctionnement	11 831,85 €	1 349,21 €	13 181,06 €
Investissement	0,01 €	- 0,01 €	- €
<b>Total</b>	<b>11 831,86 €</b>	<b>1 349,20 €</b>	<b>13 181,06 €</b>

- constate la régularité des opérations,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- approuve le compte administratif 2022 du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque ».
- décide d'inscrire le résultat de clôture de la section d'exploitation à la ligne 002 du budget 2023.

**Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention, en l'absence de M. le Maire.**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE


